Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260511-072_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 072/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 24
de Votants 27
Pouvoirs : 3

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 5 mai 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, LE COUVIOUR Mélanie, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : BOUTTIER Élodie, GUYOT Albane, DANIEL Jean-Louis.

Absent : /

Pouvoirs : BOUTTIER Élodie à LE GALL Jean-Paul, GUYOT Albane à LE NAOUR Solène, DANIEL Jean-Louis à GARDETTE Stéphane.

Secrétaire de séance : AIDOUD Ahmed a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Désignation de référents pour l'exploitation de systèmes de vidéoprotection.

Considérant la présence d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal ;

Considérant la potentielle mise en place de systèmes de vidéoprotection sur le territoire communal à l'avenir ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner les personnes habilitées à exploiter et/ou visionner les images du système de vidéoprotection ;

Considérant la nécessité d'identifier des référents communaux chargés du suivi et de l'exploitation du dispositif dans le respect des habilitations prévues ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- désigne en qualité de référents communaux pour le suivi du système de vidéoprotection :
  - Nadège COULON-TRARI, Maire,
  - Thierry BEAUJEAN, adjoint au Maire,
  - Aurore ESNAULT, Directrice Générale des Services,
  - Delphine DUHAULT, Responsable Services à la Population,
  - Mélissa BARBAULT, Responsable Service Technique.
- précise que les personnes appelées à exploiter et/ou visionner les images captées et/ou enregistrées par les caméras devront être habilitées par arrêté de l'autorité municipale, conformément au principe selon lequel il appartient à l'autorité territoriale de désigner les personnes habilitées ;
- rappelle que l'accès au système de visionnage des images est strictement interdit à toute personne n'ayant pas de fonction précise ou n'ayant pas été habilitée par l'autorité responsable du système et de son exploitation ;
- charge Madame la Maire de prendre l'arrêté municipal désignant nominativement les personnes habilitées à exploiter les images du système de vidéoprotection et d'en assurer la transmission aux autorités mentionnées dans cet arrêté.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
AIDOUD Ahmed